

BRENNHOLZ SPALTCONCOURS

2016

RÈGLES

1. La participation au concours est volontaire. La participation résulte à son propre risque, l'organisateur ne prend aucune responsabilité pour des dommages ou accidents éventuels.
Les règles de prévention de danger sont à respecter strictement et toute négligence de ces règles de prévention résulte dans la disqualification du participant, respectivement de l'équipe.
Chaque membre de l'équipe accepte ces conditions par sa signature sur l'inscription du concours.
 2. Chaque participant doit être âgé au moins de 18 ans accompli.
 3. Un participant étant sous l'influence d'alcool ou de drogues ne sera pas admis au concours.
 4. Le gagnant sera l'équipe qui aura réussi à diviser sa tresse et l'a empilé le plus rapidement et le plus proprement
 5. La propreté de la pile de bois est jugée par un jury et peut être estimée de recevoir entre 0 jusqu'à 10 (0 = excellent, 10= insatisfaisant) minutes de punition :
 - 0 -> Pour une pile de bois excellente
 - 1 -> Pour une pile de bois très bien fait
 - 2 -> Pour une pile de bois bien fait
 - Etc.
 6. Chaque participant doit avoir des vêtements de sécurité, à savoir :
 - Protection facial et pour l'ouïe (*d'après EN 397*)
 - Gants de sécurité/travail (*d'après EN 420*)
 - Chaussures de travail avec un bonnet d'acier (*d'après ISO 20345*)
 - Pantalon de travail (*d'après 381*)
 7. Une équipe doit se composer de précisément 3 personnes.
 8. À chaque équipe, on mettra à disposition les outils suivants :
 - Une fondeuse attachée à la remorque
 - Une pioche de paquet
 - Une tenaille de paquet
 - Un petit et un grand « Sappi »
- Des outils personnels ramenés ne seront pas permis au concours.
9. La fondeuse et le morceau de bois à diviser ne peuvent pas être utilisés et tenus que par le même membre du groupe.
 10. La fondeuse doit être tenue avec les 2 mains. Si cela n'est pas respecté, l'équipe recevra 30 secondes de punition.
 11. Les bûches de bois ne peuvent pas dépasser la mesure de 20 x 20 cm sur les côtés fronts et seront contrôlées par le jury sur base d'un modèle très précis.
 12. Le lieu de travail démontré ne peut être quitté à aucun moment.
 13. La distance entre le tas de bois et la fondeuse et de la fondeuse entre les cordes à empiler, est fixée à 7 mètres et ne doit pas être changée.
 14. Au cas de non-respect d'une de ces règles, la participation sera refusée.
 15. Le point de départ est signalé par un poteau en bois, lequel doit être touché avec les 2 mains, de chaque participant au début et à la fin du concours.
 16. Les instructions du jury et des organisateurs sont à suivre strictement.
 17. L'ordre des équipes est déterminé par le jury par le biais du tirage au sort.
 18. Chaque équipe dispose de 40 minutes pour l'exercice du concours.
 - 10 avant le début du concours, chaque équipe a la possibilité de s'habituer aux outils de travail.
 - Les instructions de sécurité sont faites par le jury.
 19. Le montant de participation s'élève à 10 € par équipe.